

**CANDITURE AUX ECOLES D'ARCHITECTURE  
DAP JAUNE  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026**

Vous souhaitez candidater à une école d'architecture en France pour l'année universitaire 2025-2026

Vous êtes de nationalité turque (ou un ressortissant d'un pays hors UE et vous résidez en Turquie) et vous voulez candidater à une école d'architecture en France : **dans ce cas, vous devez suivre la procédure DAP JAUNE**

Validez dès maintenant les étapes de votre dossier DAP JAUNE :

**1) Inscription**

Inscrivez-vous et créez votre dossier sur le site de Campus France

Turquie : [www.turquie.campusfrance.org](http://www.turquie.campusfrance.org)

**2) Remplissez le dossier Campus France et validez-le**

Vous devez impérativement :

- Remplir en ligne le dossier Campus France **(nous vous invitons à consulter le guide à votre disposition)**
- Confirmer vos candidatures aux programmes pour lesquels vous souhaitez postuler
- Saisir la validation finale **jusqu'au 15 décembre 2024**

**ATTENTION : vous pourrez choisir 2 écoles.**

**IMPORTANT : Nous vous invitons à consulter le guide à votre disposition**

**3) Les frais de candidature**

Vous devez vous acquitter **des frais de 170 Euros jusqu'au 15 décembre 2024** pour la validation de votre dossier.

**Banque : TEB**

**IBAN (Compte Euro) : TR55 0003 2000 0000 0048 7585 03**

**Bénéficiaire/Alici : Fransa Büyükelçiliği**

**IMPORTANT : N'oubliez pas d'indiquer lors du paiement votre nom, prénom et votre numéro Campus France en commençant par TR. Lors de l'envoi des documents, veillez à aussi envoyer le bordereau de paiement.**

**Veillez effectuer le paiement en EURO directement auprès d'une agence de la banque TEB même si vous n'avez pas de compte dans cette banque. De plus vous ne paierez pas de frais bancaires si paiement directement dans l'agence TEB.**

La traduction du bordereau de paiement n'est pas nécessaire

Frais Campus France : **170 Euros**

**4) Documents requis pour la constitution de votre dossier :**

Vous devez transmettre en main propre ou par voie postale les documents indiqués ci-dessous à votre espace Campus France de rattachement (Ankara, Istanbul ou Izmir) **avant le 15 décembre 2024.**

- **Extrait d'acte de naissance**
- Dans le cas où vous êtes élève au lycée :
  - **Relevés de notes des 2 années précédentes : 10ème (seconde) et 11ème (première)** et la traduction par un traducteur assermenté (il n'est pas nécessaire de faire certifier par un notaire)
  - **Relevés de notes du premier semestre de l'année en cours de 12<sup>ème</sup> (terminale)** et la traduction par un traducteur assermenté (il n'est pas nécessaire de faire certifier par un notaire)
  - **Certificat de scolarité** et la traduction par un traducteur assermenté (il n'est pas nécessaire de faire certifier par un notaire)
- Dans le cas où vous êtes étudiant en licence,
  - **Vos relevés de notes des trois dernières années au lycée** et la traduction par un traducteur assermenté (il n'est pas nécessaire de faire certifier par un notaire)
  - **La photocopie de votre diplôme de lycée et le certificat d'inscription à l'université** et la traduction par un traducteur assermenté (il n'est pas nécessaire de faire certifier par un notaire)
- **Le bordereau de paiement de la banque TEB** justifiant que vous avez payé les frais Campus France – PAS DE TRADUCTION, L'ORIGINALE SUFFIT
- Pour les étudiants ayant passé le test ÖSS : **la photocopie de l'attestation de résultat**, et la traduction par un traducteur assermenté (il n'est pas nécessaire de faire certifier par un notaire)
- Si vous n'êtes pas diplômé d'un lycée francophone ou ressortissant d'un pays francophone, vous devez présenter une certification de niveau B2 (pour certaines formations un niveau supérieur peut être demandé, veillez à bien contrôler le niveau demandé pour chaque formation sélectionnée)

Commenté [YP1]:

**Portfolio** : le portfolio doit être ajouté en ligne dans votre dossier Campus France. Le portfolio doit être au format PDF et avec une taille maximale de 50 Mo.

Si la formation candidatee est en anglais, l'intégralité des documents doit être traduite en anglais. Tous les relevés de notes et diplômes téléchargés doivent être officiels, les documents téléchargés directement à partir du site de votre école ne sont pas acceptés. Les relevés de notes doivent être signés, tamponnés, avec signature électronique ou codées QR.

### **5) Entretien**

**Vous serez convoqué à un entretien en ligne via ZOOM** par votre espace Campus France de rattachement **à partir du 15 décembre 2024 jusqu'au 15 février 2025**. Le conseiller Campus France vous posera des questions sur votre parcours et vos projets. L'entretien durera environ 20 minutes. L'entretien concerne seulement les candidats individuels et non pas les candidats des lycées francophones et/ou français. **Si vous n'êtes pas convoqué jusqu'au 15 février 2025 veuillez contacter votre espace Campus France.**

### **6) Validation du Dossier**

Après l'entretien, votre dossier sera validé et envoyé par l'espace Campus France aux établissements choisis. Les établissements vous répondront au plus tard le 30 avril 2025.

**Après avoir reçu une admission, vous devez valider sur la plateforme votre choix définitif avant le 31 mai 2025.** Après cette validation, vous pouvez commencer vos démarches de demande de visa au plus tôt 3 mois avant le début de la formation. La période estivale pour la demande de visa étant très chargée, veuillez à ne pas tarder pour faire votre demande.

### **7) Connaissance de la langue française**

Les candidats qui ne sont pas concernés par les cas d'exemption indiqués ci-dessous, **doivent passer les tests TCF (TCF test complet) pour effectuer une candidature aux écoles d'architecture en France.**

L'examen de français **TCF** sera organisé à l'Institut Français (Ankara, Istanbul et Izmir). **Pour pouvoir passer le test TCF veuillez contacter les services des cours de l'Institut français de votre région :** [kurslar.ankara@ifturquie.org](mailto:kurslar.ankara@ifturquie.org) ; [kurslar.istanbul@ifturquie.org](mailto:kurslar.istanbul@ifturquie.org) ; [kurslar.izmir@ifturquie.org](mailto:kurslar.izmir@ifturquie.org)

#### **Cas d'exemptions :**

- Les étudiants des établissements suivants : Ankara Tevfik Fikret Lisesi, İstanbul Notre Dame de Sion Lisesi, İstanbul Saint Benoit Lisesi, İstanbul Saint Joseph Lisesi, İstanbul Saint Michel Lisesi, İstanbul Galatasaray Lisesi, İstanbul Sainte Pulchérie Lisesi, Özel Küçük Prens

Okulları, İzmir Saint Joseph Lisesi ve İzmir Tevfik Fikret Lisesi ;

- Les titulaires du DALF ou DELF B2 (Attention certains établissements peuvent demander un niveau C1, veuillez vérifier auprès des établissements choisis) ;
- Les candidats qui ont déjà passé le test organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et ont obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test ;
- Ceux, qui ont passé le test du TEF et qui ont obtenu au moins 14/20 à ce test ;
- Les ressortissants des pays francophones dont la seule langue officielle est le français.

## CAMPUS FRANCE TURQUIE

[www.turquie.campusfrance.org](http://www.turquie.campusfrance.org)

### **Campus France Ankara**

**Adresse :** Fransız Kültür Merkezi / Ankara, Konrad Adenauer Caddesi No: 30, Sancak Mah., Yıldız / ANKARA

**E-mail :** [campusfrance.ankara@ifturquie.org](mailto:campusfrance.ankara@ifturquie.org)

### **Campus France Istanbul**

**Adresse :** Fransız Kültür Merkezi / Istanbul, Fransa Konsoloslugu, Istiklal Caddesi No : 4, Taksim / ISTANBUL

**E-mail :** [campusfrance.istanbul@ifturquie.org](mailto:campusfrance.istanbul@ifturquie.org)

### **Campus France Izmir**

**Adresse :** Fransız Kültür Merkezi / Izmir, Cumhuriyet Bulvarı No:152, Alsancak / IZMIR

**E-mail :** [campusfrance.izmir@ifturquie.org](mailto:campusfrance.izmir@ifturquie.org)